

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

Toutes les inscriptions à des sessions de formation auprès de la Scop ORQUE, organisme de formation agréé inscrit sous le n°73310216631, sont soumises aux présentes conditions.

Ces conditions prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

### **Article 1 : Suivi des inscriptions**

Dès confirmation de votre accord pour participer à une formation de notre société, nous vous adressons une convention de formation. Cette convention est à signer et un exemplaire devra être retourné à ORQUE accompagné du règlement de l'acompte.

Une attestation de présence sera remise ou adressée aux participants dès la fin du stage, à titre de justificatif.

### **Article 2 : Coût de la formation**

Le prix par participant ou par journée est indiqué dans la convention de formation, ainsi que le prix global. Tous les prix indiqués correspondent au coût total, les formations dispensées par notre société n'étant pas soumises à T.V.A.

Le coût total comprend les frais pédagogiques. Les frais éventuels de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés par les formateurs sont facturés en sus, sur présentation de justificatifs ou sur la base tarifaire en vigueur dans l'entreprise.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires sont à la charge du client, sauf actions de formations spéciales précisées dans la convention.

Les modalités de règlement sont indiquées dans la convention. Le paiement de l'acompte tient lieu de réservation et d'inscription à la session de formation.

### **Article 3 : Désistement**

En cas de désistement par le ou les participants :

- dans les 30 jours qui précèdent la formation : seuls les frais éventuellement engagés par ORQUE sont facturés ;
- dans les 10 jours qui précèdent la formation : les sommes versées resteront acquises à ORQUE ;
- en cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable dans son intégralité.

### **Article 4 : Changement de dates - Annulation**

ORQUE se réserve le droit de modifier les dates de formation si le nombre de participants inscrits est insuffisant. Dans ce cas, ORQUE s'engage à informer les participants inscrits 15 jours avant les dates prévues initialement.

En cas d'annulation de la formation par ORQUE, les sommes versées par les participants inscrits seront remboursées intégralement.